



Trajets droit de visite et d'hebergement

Par **ponstracol**, le **04/03/2012 à 18:06**

Bonjour, je suis papa d'un petit garçon de 3 ans, sa mère et moi sommes séparé avant que le petit naisse, étant militaire nous avons décider que j'ai un dvh un week end sur deux et la moitié des vacances. En août 2011 elle me fait par de ses problèmes a assumer notre enfant et me dit qu'elle a fait une requête pour que j'ai la garde et ceci m'arrangeais puisque je voulais faire la demande mais a la fin du mois et me dit qu'elle n'a pas fait les papiers et qu'elle veut le récupérer. J'avais inscrit mon fils a l'école nous avons ma femme et moi déménager a 20km de chez elle, mais en septembre elle part vivre a 250km de notre lieux de résidence. De mon coté j'ai fait une requête et fait appel a un avocat en novembre 2011 nous passons devant le juge qui fixe la résidence principale provisoire de notre enfant chez moi. Maintenant je vous explique le problème pour les dvh nous devon faire un aller ou un retour sauf que depuis décembre elle fait comme sa l'arrange et tout les dimanche ou elle doit me les ramener elle a un problème de voiture, ou financiers. Qu'est ce que je peut faire j'aimerais demander qu'il n'y es plus de contact entre nous et que le petit sois poser dans une maison familiale pour ne plus avoir a la voir et en même temps que les trajets soit fait autant d'un coté que de l'autre.

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **04/03/2012 à 18:18**

Bonjour, puisqu'il ni a pas de jugement, personne n'a d'obligation, la mere peut tres bien vous refuser le droit de visite sans que vous ne puissiez faire quelque chose. vous souhaitez la garde de votre fils, cela risque d'etre mal vu par le juge la demande de ne pas voir du tout la mere, ne la critiquez pas devant le juge. Vous pouvez demander à partager les frais de

transport (surtout si la maman part sans réel motif), pensez à faire préciser le lieu ou doit être pris et ramener l'enfant et l'horaire durant lequel l'enfant doit être à disposition pour l'autre parent, cordialement

Par **ponstracol**, le **04/03/2012 à 20:10**

Bonsoir il y a eu un jugement provisoire qui fixe les dvh de sa mère un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires le jugement dit que l'aller ou le retour doit se faire par le bénéficiaire du dvh ou un tiers (un truc comme ça). Elle est partie pour trouver du travail car elle ne trouve pas au alentour de chez elle. On passe dans deux semaines au tribunal devant le juge pour la décision définitive. Je voudrais savoir si je peux demander qu'il n'y ait plus de contact car nous avons une médiation familiale mais elle ne veut pas se présenter et il n'y a plus moyen de communiquer avec elle, si je fais pas ce qu'elle veut elle me menace et dit que je ne veux pas le bien être de mon fils.

Cordialement
Mr Pons